

Cote du document:	EB 2007/91/R.43
Point de l'ordre du jour:	15 c)
Date:	24 juillet 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Collaboration entre la FAO, le PAM et le FIDA pour les activités ayant trait à l'administration et au traitement des opérations**

Comme convenu à la session d'avril 2007 du Conseil d'administration, les Administrateurs trouveront ci-joint le document dont le titre figure ci-dessus, rédigé conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et le FIDA.

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session  
Rome, 11-12 septembre 2007

---

Pour: **Information**



## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec les responsables du FIDA ci-après:

### **Carlo M. Borghini**

Contrôleur

téléphone: +39 06 5459 2791

courriel: [c.borghini@ifad.org](mailto:c.borghini@ifad.org)

### **Amira Muammar**

Chargée de l'analyse des politiques

téléphone: +39 06 5459 2308

courriel: [a.muammar@ifad.org](mailto:a.muammar@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)





منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## REUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe de la  
quatre-vingt-dix-septième session du Comité du Programme  
et de la  
cent dix-huitième session du Comité financier**

**Rome, 23 mai 2007**

**COLLABORATION ENTRE LA FAO, LE PAM ET LE FIDA  
POUR LES ACTIVITÉS AYANT TRAIT À L'ADMINISTRATION  
ET AU TRAITEMENT DES OPÉRATIONS**

### A. INTRODUCTION

1. Le présent document donne à la session conjointe du Comité du Programme et du Comité financier des informations sur les possibilités de renforcer la collaboration future entre les institutions dont le siège est à Rome pour les activités « de bureau » ayant trait à l'administration et au traitement des opérations.

2. Lors de la Réunion conjointe de la quatre-vingt-seizième session du Comité du Programme de la FAO et de la cent quinzième session du Comité financier de la FAO tenue en septembre 2006, il a été demandé au Secrétariat « de soumettre à la Réunion conjointe de mai 2007 un document étudiant dans quelle mesure une collaboration plus étroite entre les institutions établies à Rome (FAO, PAM et FIDA) pour les activités « de bureau » ayant trait à l'administration et au traitement des opérations pourrait permettre de réaliser des gains d'efficacité dans ce domaine. Il a été reconnu qu'il s'agissait d'un objectif à moyen terme mais que les concertations entre ces institutions devraient débiter dès que possible. Afin de faciliter le processus, les Membres ont décidé de soulever la question auprès des autres institutions établies à Rome, selon qu'il conviendra, et sont convenus que le Secrétariat consulterait les secrétariats des autres institutions ».

3. En réponse à cette demande, les chefs de secrétariat des trois Organisations ont créé un groupe de travail interinstitutions afin d'identifier les possibilités d'initiatives conjointes à l'avenir.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

4. Les conclusions de ce groupe de travail sont reproduites dans le présent document, qui identifie les domaines de collaboration et d'initiatives conjointes entre les trois Organisations et décrit les possibilités de renforcement de la collaboration future. Il propose également un mécanisme approprié afin de faciliter la gouvernance de manière à assurer une évaluation et une mise en œuvre efficaces des possibilités de collaboration future en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité des opérations.

**Rapport conjoint sur les possibilités de renforcement de la collaboration future pour les activités  
« de bureau » ayant trait à l'administration et au traitement des opérations**

**Document conjoint préparé par la FAO et le PAM  
avec la collaboration du FIDA**

5. Le présent rapport conjoint FAO/PAM, rédigé en collaboration avec le FIDA:
  - a) résume les domaines dans lesquels les trois Organisations travaillent déjà conjointement à des activités « de bureau » liées à l'administration et au traitement des opérations;
  - b) examine les possibilités de renforcement de la collaboration future;
  - c) propose un mécanisme destiné à appliquer une approche systématique pour le lancement d'initiatives conjointes, en fonction de critères de faisabilité, d'efficacité et de coût-efficacité.
6. Le présent document vient compléter et appuyer d'autres mesures interinstitutions visant à améliorer le travail interinstitutionnel au niveau des politiques, des activités de promotion et de travail dans les pays.
7. Le rapport est divisé en quatre sections:
  1. Historique
  2. Domaines de collaboration actuelle et d'initiatives conjointes
  3. Possibilités de renforcement de la collaboration future
  4. Mécanismes de mise en œuvre

*Historique*

8. Les trois institutions ayant leur siège à Rome ont une longue tradition de collaboration et de travail conjoint en ce qui concerne les processus administratifs, et nombre de ces initiatives sont fondées sur l'interaction et l'accord entre les chefs de secrétariat des Organisations.
9. Lors de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier de la FAO tenue en septembre 2006, il a été demandé au Secrétariat « de soumettre à la Réunion conjointe de mai 2007 un document étudiant dans quelle mesure une collaboration plus étroite entre les institutions établies à Rome (FAO, PAM et FIDA) pour les activités « de bureau » ayant trait à l'administration et au traitement des opérations pourrait permettre de réaliser des gains d'efficacité dans ce domaine. Il a été reconnu qu'il s'agissait d'un objectif à moyen terme mais que les concertations entre ces institutions devraient débuter dès que possible. Afin de faciliter le processus, les Membres ont décidé de soulever la question auprès des autres institutions établies à Rome, selon qu'il conviendra, et sont convenus que le Secrétariat consulterait les secrétariats des autres institutions ».
10. Les chefs de l'administration des trois Organisations<sup>1</sup> ont créé un groupe de travail interinstitutions afin de formuler des recommandations concernant une approche plus systématique tendant à fournir conjointement des services administratifs; ils ont également demandé aux chefs de chaque service administratif, dans les trois institutions, de définir les services qui sont actuellement fournis conjointement et d'identifier les services qu'ils s'engageraient à fournir sur une base conjointe, sous réserve d'une analyse de faisabilité et de coût-avantage, ou qui mériteraient d'être examinés plus en détail.

---

<sup>1</sup> FAO – Sous-Directeur général par intérim, Département des ressources humaines, financières et matérielles; PAM – Directeur exécutif adjoint, Département de l'administration; FIDA – Président adjoint, Département des finances et de l'administration.

11. Le groupe de travail interinstitutions a été chargé de regrouper ces contributions des différents services et d'envisager les mécanismes requis pour la fourniture conjointe de services à la fois à court terme et, sur un plan plus stratégique, à moyen terme.

## B. DOMAINES DE COLLABORATION ACTUELLE ET D'INITIATIVES CONJOINTES

12. Il existe des domaines importants du travail « de bureau » où les institutions ayant leur siège à Rome fournissent des services conjoints, en matière d'achats, de ressources humaines, de finances, de technologie de l'information, de services de conférence, de protocole et de mise en commun des connaissances.

13. Dans le domaine des **achats**, les spécifications pour les achats de biens, les résultats et documents des appels d'offres, les modèles de contrats et les conditions générales applicables sont partagés entre les trois institutions afin d'assurer une convergence vers des normes communes. Des clauses sont incluses dans les documents d'appel d'offres afin d'étendre la validité des soumissions à toutes les institutions sœurs, et des cours conjoints de formation sont organisés sur les achats. En 2005, la FAO, le PAM et le FIDA ont lancé un appel d'offres commun pour acheter de l'énergie électrique sur le marché libéralisé. La participation intégrée et coordonnée des unités techniques et contractuelles des trois institutions a permis de réaliser des gains d'efficacité. Le suivi des résultats du contrat et les contacts avec le contractant s'effectuent conjointement. Cet effort conjoint a permis de réaliser des économies de l'ordre de 9 à 15 pour cent. Un appel d'offres conjoint FAO/FIDA est également en cours pour le contrat des services de voyage et des négociations conjointes ont lieu avec les compagnies aériennes pour le prix des voyages pour le FIDA, la FAO et le PAM. En outre, les trois institutions préparent ensemble les réunions annuelles du Réseau interinstitutions des gestionnaires chargés des installations du Siège et du Groupe de travail interinstitutions sur les achats (IAPWG). En outre, des liens étroits de coopération ont été tissés pour les activités d'achats en rapport avec les technologies de l'information. Par exemple, pour la téléphonie mobile, la FAO et le PAM ont préparé conjointement la demande de proposition et ont fait un appel d'offres au même moment en contactant les mêmes soumissionnaires et en indiquant des volumes agrégés, obtenant ainsi des tarifs que les deux institutions n'auraient pas pu obtenir si elles avaient lancé un appel d'offres séparé.

14. Dans le domaine des **ressources humaines**, la FAO est chargée de gérer les contrats d'assurance maladie pour le personnel et les retraités des trois institutions (ainsi que de l'ICCROM<sup>2</sup>), et administre également la participation de tous les fonctionnaires de la FAO et du PAM à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et toutes les questions relatives à leurs prestations de pensions, conformément aux accords conclus entre la Caisse commune des pensions et les institutions. En outre, le « Plan d'indemnisation » du personnel destiné à couvrir les accidents imputables à l'exercice de fonctions officielles à la fois à la FAO et au PAM est administré par la Sous-Division de la sécurité sociale de la FAO. Le personnel et la Direction de la FAO, du PAM et du FIDA sont représentés aux Comités conjoints chargés de superviser la fourniture de ces services et d'élaborer les politiques correspondantes dans les institutions respectives. Le Centre de développement de la gestion a été créé pour les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre d'un projet conjoint né du Réseau PAM, FAO et FIDA sur les ressources humaines et il a reçu un appui continu et important de la part du DFID<sup>3</sup>. Les trois institutions collaborent également avec l'École des cadres des Nations Unies pour la conception, la mise au point et la réalisation d'un programme réalisé à l'échelle de tout le système des Nations Unies pour le développement des aptitudes à la direction, destiné au Réseau proposé pour les hauts fonctionnaires. La FAO organise des séminaires de préparation à la retraite deux fois par an pour préparer le personnel à la retraite et des fonctionnaires du PAM et du FIDA participent également à ces séminaires. Le FIDA et la FAO ont récemment appuyé le lancement de

---

<sup>2</sup> Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.

<sup>3</sup> Département du développement international du Royaume-Uni.

l'Association locale des conjoints d'expatriés (LESA) à Rome, qui est présidée par le PAM. Il existe également des programmes conjoints de formation linguistique, de tests au recrutement et de gestion et de communication. Les trois institutions collaborent en outre pour la réalisation de l'enquête sur les salaires des agents des services généraux et les études interilles sur le coût de la vie. La FAO tient également à jour le Manuel administratif qui contient les dispositions administratives régissant l'application des règles et statuts à la fois pour la FAO et le PAM et instruit les recours intentés par des fonctionnaires du PAM devant le Comité des recours contre des décisions prises par le Directeur exécutif du PAM. La FAO et le PAM se consultent mutuellement sur des questions relatives au droit du travail et au droit administratif.

15. Dans le domaine **financier**, le FIDA a travaillé directement avec la FAO et le PAM à la préparation d'un appel d'offres conjoint pour le nouvel actuaire chargé de l'assurance maladie après la cessation de service et pour un examen actuariel conjoint du Plan de prestations assuré au personnel après la cessation de service. Une coopération existe également avec la FAO et le PAM pour des activités contractuelles de type institutionnel au titre de projets comme l'initiative sur la présence au niveau du terrain (Tanzanie). Le PAM et la FAO participent aux travaux du Comité de placement respectif alors que les unités de la trésorerie du PAM et de la FAO coopèrent régulièrement pour les paiements et les services en devise dans des zones reculées. Des discussions et échanges de vues ont également eu lieu entre les trois institutions concernant la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'appliquer les principes comptables internationaux pour le secteur public, acceptés sur le plan international (IPSAS).

16. Dans le domaine des **systèmes d'information**, le personnel du PAM et du FIDA ont accès au système de la Mutuelle de crédit qui s'appuie sur des données sur le personnel dérivées des systèmes de la FAO et du PAM et qui fonctionne en interaction avec les systèmes d'état de paie respectifs afin d'effectuer les déductions pour remboursement de prêts et les versements mensuels sur les comptes de dépôt. Le système Medgate, appuyé par la FAO et géré par le Bureau médical, est utilisé par la FAO, le PAM et le FIDA. Le système de gestion des congés annuels du personnel avait été initialement mis au point par le FIDA et le code a été passé à la FAO qui en utilise maintenant une version modifiée. Le PAM utilise également temporairement l'ancien système des états de paie de la FAO pour des paiements rétroactifs et le paiement du personnel des services généraux dans ses Bureaux de liaison.

17. Dans le domaine des **conférences et du protocole**, un calendrier permanent des réunions de la FAO, du FIDA et du PAM est établi à l'issue de négociations entre les secrétariats des organes directeurs; en outre, des sessions du Comité financier sont convoquées, selon les besoins, pour examiner des questions relatives au PAM. La FAO organise également l'élection annuelle de six membres au Conseil d'administration du PAM et peut aider à organiser les scrutins pour l'élection du Conseil d'administration du PAM, le cas échéant. Des informations sont échangées régulièrement sur des questions telles que le personnel temporaire de conférence, les enregistrements numériques, les comptes rendus des réunions et la correspondance avec les Membres. La FAO s'occupe également de l'émission de cartes d'identité et de visas pour le personnel du PAM et du renouvellement des laissez-passer pour le FIDA et le PAM. La FAO prête ses interprètes au PAM et il y a des contacts réguliers entre l'Unité de terminologie de la FAO, le FIDA et le PAM, afin d'assurer une approche commune de la traduction. La FAO fournit également un appui au personnel du PAM pour l'importation de véhicules, l'enregistrement de plaques nationales/CD, les bons d'essence, les permis de conduire et les licences d'importation pour l'expédition de biens d'équipements ménagers et d'effets personnels.

18. Dans le domaine de l'**échange des connaissances**, les trois institutions échangent des données d'expérience, des connaissances et des technologies web dans le domaine de la conception et de la mise au point de sites web afin de réutiliser des structures, solutions et plates-formes existantes. Une plate-forme commune a été mise au point pour des activités de collaboration en matière d'espace de travail et d'échange de connaissances et des directives sont mises en commun pour la numérisation et la conversion des documents et la publication sur le web.

19. Dans d'autres domaines, la FAO assure au PAM, contre remboursement, les services du groupement d'achats, gère l'annexe du groupement d'achats dans les locaux du PAM et autorise l'accès du personnel du PAM au groupement d'achats de la FAO. La FAO fournit également des services de valise diplomatique au PAM et au FIDA et le PAM facilite l'envoi de la valise diplomatique dans certains pays où il dispose de meilleurs arrangements logistiques. Les institutions procèdent à des prêts de personnel pour mettre en commun l'expérience et s'appuyer mutuellement et elles se sont mises d'accord sur certaines questions de continuité opérationnelle. La FAO fournit certains services médicaux au FIDA et il existe également une coopération pour donner une réponse coordonnée à la grippe aviaire humaine, y compris l'achat de Tamiflu et d'autres fournitures.

20. Les activités évoquées ci-dessus représentent une large gamme de services dans les trois institutions où des services de bureau sont fournis de manière conjointe et témoignent des accords de travail étroits et efficaces déjà mis en place entre les gestionnaires des services administratifs concernés.

### **C. POSSIBILITÉS DE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION FUTURE**

21. Outre l'identification de domaines où des services sont fournis conjointement, les gestionnaires fonctionnels ont suggéré au groupe de travail des domaines où des arrangements conjoints de travail pourraient être mis en place. Les gestionnaires de chaque Organisation ont procédé à un échange de vues sur les domaines où des services conjoints pourraient être fournis à l'avenir, qu'ils ont divisés en deux listes.

22. La liste principale (Annexe 1) énumère des services que les gestionnaires seraient prêts à s'engager à fournir conjointement à moyen terme, si les études de faisabilité et de coût-avantage donnaient une réponse positive.

23. Une liste secondaire (Annexe 2) représente les services que les gestionnaires seraient disposés à examiner en vue d'une fourniture conjointe de services à plus long terme.

24. Ces listes représentent un point de départ constructif et très utile pour l'examen des possibilités de fourniture conjointe de services « de bureau ».

### **D. MÉCANISMES D'EXÉCUTION**

25. Si l'on veut maximiser les progrès accomplis sur la voie d'une collaboration accrue entre les trois institutions, il faut examiner le mécanisme permettant d'exploiter ces initiatives. Ce mécanisme est conçu en fonction des trois institutions, mais rien n'empêche une collaboration entre deux des trois institutions ou la participation d'autres institutions à certaines initiatives.

26. Le mécanisme est destiné à des projets qui peuvent être réalisés par les départements chargés principalement des questions administratives (par opposition aux institutions dans leur ensemble) et qui sont hautement transparents pour toute la communauté des usagers. Il prévoit que:

- a) les idées soumises pour examen feront l'objet d'une analyse préliminaire;
- b) toutes les parties concernées auront eu la possibilité d'examiner les activités que cela suppose et donc de s'engager à ce sujet;
- c) les progrès accomplis et les résultats attendus feront l'objet d'un contrôle;
- d) il existe un système commun de mise en application, à partir des pratiques optimales en la matière (c'est-à-dire de la faisabilité à l'exécution, y compris la définition des priorités et le financement);
- e) il existe un mécanisme efficace pour faire rapport aux organes directeurs.

27. Il est essentiel de mettre en place un mécanisme (à la fois au niveau des structures et des processus) pour assurer le succès de cette initiative. Un Comité de coordination interinstitutions est sur le point d'être créé. Ce Comité sera composé des chefs des Départements de l'administration et des finances et des chefs des unités responsables des questions interinstitutions. Ce Comité sera présidé par les chefs de départements, par roulement, et se réunira une fois par trimestre. Il sera chargé d'examiner, d'approuver et de hiérarchiser le programme d'ensemble regroupant les activités interinstitutionnelles. Il autorisera l'allocation des ressources nécessaires. Il fera également en sorte que les initiatives approuvées soient incluses dans le Plan de gestion global de chaque Organisation. Il examinera également les mécanismes applicables à la fourniture conjointe de services, comme une lettre d'entente initiale suivie par une approche plus intégrée des services à moyen terme, y compris leur fourniture dans le cadre de mécanismes conjoints reposant sur un Centre de services communs.

28. Le Comité de coordination établira des sous-comités afin d'identifier de nouveaux domaines d'activités conjointes, réalisera des études de faisabilité et élaborera, le cas échéant, des analyses de rentabilité. La première tâche du Comité de coordination interinstitutions sera de sélectionner une ou deux activités pilotes de la liste principale et de faire rapport sur l'introduction de ces activités pilotes de manière conjointe.

**ANNEXE I – LISTE PRINCIPALE DES SERVICES QUI POURRAIENT FAIRE  
L’OBJET D’ARRANGEMENTS CONJOINTS**

Domaine/Service	Description/Observations
<b>Gestion de la trésorerie</b>	Mise en commun des plans de travail annuels de la trésorerie entre les trois institutions afin d’échanger des connaissances, d’appliquer des pratiques optimales et d’identifier les domaines où des gains d’efficacité sont possibles. Réunions trimestrielles pour le suivi des plans et la prise de décision sur les actions communes supplémentaires à entreprendre.
	Coordination de la sélection des prestataires de services financiers au moyen d’une demande de proposition pour les activités de trésorerie (gestionnaires des placements, dépositaire mondial, conseiller financier, agence centrale de compensation, etc.) afin d’additionner les pouvoirs d’achat et de réduire les coûts et le temps alloués à ces questions, sous réserve des dispositions des directives sur les achats et du maintien de la confidentialité des contrats.
	Coordination des mesures à prendre contre le blanchiment de l’argent.
<b>Gestion des liquidités sur le terrain</b>	Utilisation du même prestataire de services pour l’assurance contre les détournements et l’assurance des envois d’espèces pour les bureaux de terrain et les emplacements de projet. Le PAM a déjà mis en place les capacités nécessaires et la FAO et le FIDA évalueront comment ils pourront tirer profit des capacités et de l’expérience du PAM en la matière.
<b>Ressources humaines</b>	Participation accrue du PAM et du FIDA au Groupe de travail de la FAO sur les rémunérations et prestations du personnel du cadre organique et au Groupe de travail sur les conditions d’emploi des agents des services généraux, coopération accrue pour les activités de formation du personnel, meilleure mise en commun de l’information sur les conditions sur le terrain, dans le cadre du régime de mobilité et de sujétion.
	Approche plus souple en ce qui concerne la mobilité du personnel dans le cadre de l’Accord de mobilité interinstitutions.
<b>Services administratifs</b>	Lancement d’un nouvel appel d’offres conjoint pour l’achat d’énergie électrique sur le marché libéralisé. Préparatifs: juillet-septembre 2007. Clôture de l’appel d’offres: fin novembre 2007.
	Préparation d’un appel d’offres conjoint pour l’achat de gaz sur le marché libéralisé.
	Planification pour la continuité des opérations – Lettre d’intention visant à offrir 20 postes de travail à l’une des trois institutions dont le siège aurait été rendu non opérationnel à la suite d’une catastrophe.
<b>Comptabilité</b>	Réunions officielles concernant la mise en œuvre des normes internationales pour le service public par le PAM et la FAO, au cours desquelles le FIDA partagera son expertise. Les institutions travailleront en collaboration lors de l’examen de changements à apporter aux systèmes comptables afin de bénéficier d’approches communes. Pour les projets sur les normes comptables internationales et d’autres projets futurs, la collaboration devrait s’étendre à la mise en commun des services externes y relatifs (consultants, conseillers).
<b>Technologie de l’information</b>	Centre conjoint de données, y compris plans appropriés de reprise après un sinistre et de continuité des opérations.
	Installations communes pour le central téléphonique.
	Services d’assistance aux utilisateurs.

**ANNEXE II – LISTE SECONDAIRE DES SERVICES DONT LA FOURNITURE  
CONJOINTE POURRAIT ETRE ENVISAGEE**

<b>Domaine/Service</b>	<b>Description</b>
<b>Présence sur le terrain</b>	Développer ultérieurement la collaboration sur le terrain par la mise en commun de bureaux de terrain/d'infrastructures de bureaux de terrain/de services d'appui (logement, télécommunications), conformément aux travaux sur l'entité unique des Nations Unies/Bureau conjoint. Les bénéfices et avantages par rapport aux arrangements actuels doivent être examinés.
	Négociation commune avec des sociétés locales de comptabilité et d'audit qui assurent des services de contrôle financier sur le terrain et dans des projets. Ce système n'est actuellement utilisé que par la FAO.
<b>Traitement des états de paie</b>	La coopération concernant le traitement des transactions et d'autres services comptables liés aux états de paie pourrait être nettement développée. Toutefois, comme les trois institutions ont des systèmes de planification des ressources très différents, on peut se demander si un tel projet peut être réalisé à moyen terme.
<b>Gestion des liquidités</b>	Services SWIFT. Il convient d'étudier la possibilité d'étendre à la FAO et au PAM les capacités de paiement SWIFT du FIDA.
	Unification des réseaux bancaires dans les bureaux décentralisés afin d'améliorer les services et de réduire les coûts unitaires.  Financement interinstitutions (FIDA / FAO).
<b>Services administratifs, y compris achats</b>	Politique d'assurance globale pour le Siège.
	Processus/contrats d'achats conjoints pour: ordinateurs personnels et imprimantes; téléphones mobiles, téléphones mobiles de type blackberry, ordinateurs nomades, etc.; contrats pour des consultants locaux concernant le matériel de visioconférence et le matériel audiovisuel; applications communes (par exemple, systèmes de gestion de contenu, voyages, Medgate, cartes d'accès aux bâtiments).
<b>Ressources humaines</b>	Les institutions ont des domaines de compétence très similaires et elles pourraient tirer profit d'une mise en commun des bases de données et listes de consultants.
	Les informations devraient comprendre le niveau des honoraires et les types de contrats afin d'essayer d'adopter une approche commune et d'éviter de créer une situation de concurrence entre les institutions.
	Créer des listes de candidats provenant de pays non représentés ou sous-représentés, pour que les institutions puissent mettre en commun les notices personnelles des candidats qualifiés.
	Plan d'indemnisation commun.
<b>Technologie de l'information</b>	Appui conjoint à l'administration de bases de données relationnelles Oracle (RDBMS).
	Installations conjointes de télécommunications.
	Négociation de contrats cadres communs.

Domaine/Service	Description
	<p>Développement et appui pour le site web, comprenant:</p> <p>Conception et développement du site web: échange d'expériences, de connaissances et de technologies web afin de réutiliser les structures, solutions et plateformes.</p> <p>Web 2.0: analyse commune des outils et technologies web 2, mise au point d'une plateforme commune pour la collaboration concernant l'espace de travail et l'échange de connaissances.</p>
<b>Échange de connaissances et renforcement des capacités</b>	<p>Numérisation et conversion des documents: mise en commun des directives pour la numérisation et la conversion des documents; mise en commun des directives concernant la publication sur le web (le Guide du web).</p>
	<p>Mise en commun des contenus; mise en commun de la méthodologie et de la plateforme de « Ask FAO ». Collaboration pour la gestion des réponses.</p>
	<p>Dans le domaine des systèmes d'organisation des connaissances, des métadonnées, des normes relatives aux métadonnées et du catalogage, mise en commun ou élaboration pour: la cartographie et l'intégration des systèmes d'organisation des connaissances, notamment thesauri et programmes de classification, pour faciliter l'échange d'informations; collaboration dans le domaine de la terminologie, et notamment utilisation d'AGROVOC de la FAO; métadonnées et définitions des normes sur les métadonnées, outils sémantiques axés sur la technologie, y compris recherche multilingue entre les institutions.</p>
<b>Réunions des organes directeurs</b>	<p>Synchroniser le processus budgétaire du PAM pour qu'il coïncide avec les sessions du Comité financier de la FAO.</p>
	<p>Mise en commun des listes de personnel temporaire de conférence.</p> <p>Mise en commun de la terminologie de la FAO (le FIDA et le PAM devenant utilisateurs à part entière des services de la FAO).</p> <p>Définition d'une politique commune pour l'impression, appels d'offres communs pour les services d'impression de documents et publications; achat d'équipement et mise en commun des ressources.</p> <p>Collaboration dans le domaine de la traduction, si cela est jugé souhaitable. Par exemple, les trois institutions pourraient envisager la possibilité d'une planification commune pour mettre ensemble les ressources internes et les contractants externes.</p> <p>Envisager ensemble la possibilité d'effectuer des enregistrements numériques des réunions des organes directeurs.</p>

